



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire**  
**Mercredi 13 décembre 2023 à 19h00**  
**À la grande salle de Neyruz-sur-Moudon**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 05.10.2023 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 08/2023 – Budget 2024
5. Préavis N° 09/2023 – Prêt pour la transformation de l'ancienne buvette du Football Club Thierrens (FCT). Construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour les entraîneurs. Amélioration de la ventilation des vestiaires existants
6. Préavis N° 10/2023 – Réfection des infrastructures communales à Chanéaz : réfection de la chaussée, aménagements routiers (route du Village, route de Prahins)
7. Préavis N° 11/2023 – Peyres-Possens – rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif sis au chemin des Roches 2
8. Préavis N° 12/2023 – Saint-Cierges – rénovation complète de l'Auberge communale
9. Rapports des délégués aux diverses Associations
10. Nomination des membres de l'AISTBV
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

Madame la Présidente, Chloé Crisinel Bettex, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par le Conseil. Elle précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**1. Appel**

Présents : 51 Conseillers

Excusés : MM. Claude-Alain Berzin, Julien Crisinel, Vincent Fellrath, Olivier Freymond, Sébastien Gasser, Michel Gosteli, Olivier Junod, Steve Pradervand, Steve Tornay

Absent : -

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05.10.2023 à Thierrens**

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est donc accepté à la majorité, une abstention.

Madame la Présidente remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.



### 3. Communications du Bureau

Madame la Présidente rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Elle demande à chaque conseiller de bien vouloir réserver les différentes dates, consultables dans le planning, afin de faciliter l'organisation. Elle en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 30 novembre dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Lundi 11 mars 2024	<b>Lundi 25 mars 2024, 19h00 à Thierrens</b>
Mardi 4 juin 2024	<b>Mardi 18 juin 2024, 19h00 à Chapelle</b>
Jeudi 19 septembre 2024	<b>Jeudi 3 octobre 2024, 19h00 à Thierrens</b>
Mercredi 27 novembre 2024	<b>Mercredi 11 décembre 2024, 19h00 à Neyruz</b>

Le planning complet se trouve sur l'espace sécurisé du site internet de la Commune. Pour rappel, le mot de passe de l'accès sécurisé est modifié à chaque convocation et noté sur celle-ci.

Madame la Présidente nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des votations et l'élection complémentaire à la Municipalité, premier tour, du 3 mars prochain ainsi que pour le second tour le 24 mars 2024. Elle nomme également les scrutateurs pour le dépouillement de l'élection du/de la Syndic/que, premier tour, le 7 avril 2024 (ou le 9 juin 2024 en cas de second tour pour l'élection du/de la Municipal·e) et le deuxième tour le 28 avril 2024 (ou le 30 juin 2024 en cas de second tour pour l'élection du/de la Municipal·e). Madame la Présidente rajoute qu'une élection tacite est possible dès le premier tour pour chacun des scrutins. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date du dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Elle rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau.

En cas d'intérêt pour le poste de Municipal·e, les dossiers de candidature sont mis à disposition à l'administration communale. Le dépôt des listes est fixé au 22 janvier 2024 à 12h00. Les membres de la Municipalité se tiennent à disposition en cas de questions liées au cahier des charges.

### 4. Préavis N° 08/2023 – Budget 2024

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Jean-Luc Jatton présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion.*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

La Présidente procède au vote du préavis N° 08/2023 :

Oui : 50

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N° 08/2023 est approuvé à l'unanimité.

**Le Conseil décide :**

☞ **d'approuver le budget 2024 tel que présenté.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.



**5. Préavis N° 09/2023 – Prêt pour la transformation de l'ancienne buvette du Football Club Thierrens (FCT). Construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour les entraîneurs. Amélioration de la ventilation des vestiaires existants**

La parole est donnée à M. Marc Bourlard, Municipal, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion.*

M. Marc-Antoine Vulliens a une question concernant le terme d'annuité de CHF 20'000.- utilisé dans les conclusions du préavis. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'il s'agit d'une erreur de terme employé et qu'il s'agit bien du remboursement annuel et des intérêts.

M. Pascal Crisinel demande quel est le droit d'utilisation du terrain appartenant à la Commune par le FCT et qu'est-ce qu'il en adviendrait en cas d'extinction de la société. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que la buvette reviendrait à la Commune. M. Pascal Crisinel demande si ça pourrait être repris par un autre club. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que ce serait possible si un autre club souhaite effectuer un rachat. M. Pascal Crisinel ajoute qu'en cas de procédure de faillite ce serait possible et donc ça ne reviendrait pas automatiquement à la Commune. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond par l'affirmative mais rajoute que le DDP (droit de superficie) est en faveur du FCT et que juridiquement il y aurait un souci pour qu'un autre club vienne. Les installations reviendraient donc à la Commune.

La Présidente procède au vote du préavis N° 09/2023 :

Oui : 49  
Non : 0  
Abstention : 1

↳ Le préavis N° 09/2023 est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt de CHF 140'000.- en faveur du Football Club Thierrens, au taux de 2% et pour une durée de 7 ans, destiné à la transformation de l'ancienne buvette, sise sur la parcelle n° 323 de la commune de Montanaire, pour la construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour les entraîneurs ainsi que l'amélioration de la ventilation des vestiaires existants. La première annuité, d'un montant de CHF 20'000.-, sera versée en fin de l'année 2024 ;**
- ↳ **de financer ce prêt par les liquidités courantes.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

**6. Préavis N° 10/2023 – Réfection des infrastructures communales à Chanéaz : réfection de la chaussée, aménagements routiers (route du Village, route de Prahins)**

La parole est donnée à M. Pascal Arbenz, Municipal, pour explication du préavis. Il présente au beamer un point de situation des travaux qui seront effectués.

M. Charles-Nicolas Jaton présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Marin Freymond présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion.*



**Commune de Montanair**  
**BUREAU DU CONSEIL**

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

La Présidente procède au vote du préavis N° 10/2023 :

Oui : 50  
Non : 0  
Abstention : 0

↳ Le préavis N° 10/2023 est approuvé à l'unanimité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'infrastructures à Chanéaz ;**
- ↳ **d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 557'000.- ;**
- ↳ **de financer ces travaux pour un montant de CHF 57'000.- par la trésorerie courante ;**
- ↳ **de financer le solde du crédit de CHF 500'000.- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché. Ce montant pourrait être financé en partie par la trésorerie courante, selon l'état des liquidités lors de la fin des travaux ;**
- ↳ **d'amortir la somme de CHF 57'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds pour travaux futurs » n° 9282.00 ;**
- ↳ **d'amortir le solde de l'investissement de CHF 500'000.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 16'700.- par an, la première fois lors de l'exercice 2025.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

**7. Préavis N° 11/2023 – Peyres-Possens – rénovation d'un appartement dans l'immeuble locatif sis au chemin des Roches 2**

La parole est donnée à Mme Nathalie Jatton, Municipale, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Marc Chablaix présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme Christine Dubrit présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion.*

M. Marc Chablaix revient sur la remarque du rapport de la commission ad hoc et précise que la demande d'avoir les plans à l'avenir est dans le but de gagner du temps dans l'étude du préavis. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond qu'elle en a pris note. M. Marc-Antoine Vuillens demande s'il serait également possible d'avoir dans le préavis les anciens et nouveaux loyers lorsqu'il s'agit d'un immeuble locatif. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'il en a pris note.

La Présidente procède au vote du préavis N° 11/2023 :

Oui : 49  
Non : 0  
Abstention : 1

↳ Le préavis N° 11/2023 est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de rénovation d'un appartement de 3,5 pièces, sis dans l'immeuble locatif au chemin des Roches 2 à Peyres-Possens ;**
- ↳ **d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 79'422.- ;**
- ↳ **de financer ces travaux pour un montant de CHF 79'422.- par la trésorerie courante ;**
- ↳ **d'amortir la somme de CHF 79'422.- sur une durée de 10 ans, soit CHF 7'950.- par an, la première fois en 2025.**



Madame la Présidente remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

#### **8. Préavis N° 12/2023 – Saint-Cierges – rénovation complète de l'Auberge communale**

La parole est donnée à Mme Nathalie Jaton, Municipale, qui apporte un complément d'informations demandé par la commission ; le bâtiment a été construit en 1917, une rénovation intérieure a été effectuée en 1958 et les façades refaites en 1964. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment.

M. Yannick Dizerens présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Emilien Piot présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

##### *Ouverture de la discussion.*

M. Jean-Michel Reist demande quel est le chauffage actuel. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il s'agit d'un chauffage à plaquettes qui alimente également la grande salle de St-Cierges. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, apporte un complément d'information sur les charges financières et les revenus potentiellement estimés. En se basant sur des établissements communaux de la région, le loyer s'élèverait à CHF 4'000.- pour le restaurant et CHF 1'000.- pour l'ensemble des chambres avec CHF 200.- de charges. Sur ce chiffre, un ajout pour le loyer de l'appartement de CHF 1'800.-, qui pourrait aussi bien être celui des tenanciers ou de personnes externes, étant totalement indépendant. Le total annuel des revenus serait de CHF 81'600.- avec un prêt d'une durée de 10 ans à un taux de 1,75. Pour les 1,8 million, cela ferait CHF 27'500.- d'intérêt et il resterait CHF 54'000.- avec 1% d'entretien, soit CHF 20'000.-. Il resterait donc CHF 34'000.- pour assumer l'amortissement. Il y aurait une charge annuelle réelle de CHF 26'000.- pour l'amortissement. Le projet n'est pas autoporteur mais si on ne compte pas l'intérêt, ce serait le cas. En regardant les autres restaurants communaux, il est difficile de pérenniser avec un tenancier qui tient la route si le loyer est trop élevé. La possibilité de faire un loyer échelonné au départ afin que le tenancier puisse se mettre en place est encore à définir. Pour le moment, il y'a beaucoup d'intéressés mais rien de concret.

M. Samuel Aubert soulève que la commission ad hoc a fait une remarque par rapport à l'isolation des façades et souhaite connaître les opportunités. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond que l'architecte a proposé de prendre un technicien pour voir ce qu'il serait possible de faire. Comme il s'agit d'un bâtiment aux murs très épais, il n'avait pas été prévu au départ une isolation. Le coût estimé serait de CHF 400'000.- et il existe la possibilité de prendre ce montant dans les divers et imprévus selon l'étude du technicien et la décision de la Municipalité.

M. Jean-Michel Reist demande ce qu'il adviendra du poids public. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'il restera pour le moment, que c'est historique et le seul dans la Commune. M. Pascal Arbenz, Municipal, ajoute que celui-ci restera tant qu'il fonctionne et ne coûte pas trop cher à l'entretien. Actuellement, les coûts s'élèvent à CHF 500.- tous les trois ans. Lorsqu'un nouveau tenancier sera en place, ce sera lui qui donnera les tickets de validation pour l'utilisation du poids public.

M. Marc-Antoine Vulliens demande s'il y a un besoin réel dans la région de location de chambres et se questionne s'il ne serait pas plus rentable pour la Commune, par rapport à l'investissement, de directement faire des appartements. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il y a quelques années des demandes pour la location de chambres dans la Commune lui sont parvenues mais finalement elles ne se louaient pas car il n'y avait ni douche, ni WC à l'intérieur. Pour la région Moudon et Echallens il y a de la demande pour les gens de passage. Le projet est modulable si ces chambres ne se louent pas. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, rajoute qu'il a eu contact avec l'ancien directeur du golf de Vuissens qui cherchait ce genre de prestations. Le Triage forestier a également montré son intérêt pour les stagiaires qui restent 6 mois. M. Marc-Antoine Vulliens demande si ces locations seront gérées par le tenancier du restaurant et non pas par la Commune. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond que c'est en effet ce qui est prévu. M. Marc-Antoine Vulliens demande si le tenancier loue CHF 1'000.- par mois pour l'ensemble des chambres, sans tenir compte de ce qu'il encaissera vraiment. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond par l'affirmative et rajoute que normalement sur le loyer de



CHF 4'000 du restaurant, un supplément de 8% sur le chiffre d'affaires est ajouté. Ces chiffres devront encore être définis mais dans l'idée, avec peu de frais, ces chambres peuvent devenir des appartements de 2 pièces.

M. Valentin Pidoux remarque que si dans chaque chambre il y a une douche et un WC, dans le cas où des cloisons sont enlevées pour faire des appartements, il y aura des points d'eau à démonter. Mme Nathalie Jatou, Municipale, répond que le deuxième point d'eau pourra être remplacé par une cuisine, sans grand frais.

Mme Corinne Favre aimerait connaître la disposition des logements. Madame la Présidente projette les plans au beamer. Les chambres se situeraient au-dessus du restaurant, au premier étage, et l'appartement au deuxième étage avec la possibilité, en cas de besoin, d'agrandir l'appartement dans les combles, en doublant sa surface. M. Marc-Antoine Vulliens remarque qu'il n'y a pas de fenêtres prévues en toiture et que c'est dommage de faire un toit neuf sans en prévoir. Mme Nathalie Jatou, Municipale, répond que ce n'est pas prévu mais qu'il faudra prévoir la possibilité et disposer les panneaux solaires en fonction. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, rajoute que l'objectif est de garder un 3,5 pièces et de ne pas l'agrandir.

M. Valentin Pidoux demande si l'accès pour l'appartement et les chambres se fera uniquement par le restaurant. Mme Nathalie Jatou, Municipale, répond qu'il y a un accès indépendant depuis la terrasse, à l'arrière du restaurant qui mène aux escaliers et à l'ascenseur.

M. Marin Freymond demande si ce sera au futur exploitant de trouver un locataire s'il ne souhaite pas habiter sur place. Mme Nathalie Jatou, Municipale, répond que le locataire sera choisi et géré par la Commune.

M. Vincent Pasquier aimerait savoir si une rampe d'accès depuis l'extérieur est prévue. Mme Nathalie Jatou, Municipale, répond que celle-ci se situe au bout de la terrasse, à côté de l'arrêt de bus.

M. Marc Chablaix remarque que dans le rapport de la commission des finances, il est mentionné que les premiers loyers seront encaissés début 2025, alors que les travaux se terminent à la fin de l'année 2025. Mme Nathalie Jatou, Municipale, explique que l'architecte a donné un délai à fin 2025 mais la Municipalité espère que ce sera plutôt juin 2025.

La Présidente procède au vote du préavis N° 12/2023 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 2

↳ Le préavis N° 12/2023 est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation de l'Auberge communale à Saint-Cierges ;**
- ↳ **d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 2'020'621.- ;**
- ↳ **de financer ces travaux pour un montant de CHF 170'621.- par la trésorerie courante ;**
- ↳ **de financer le solde du crédit de CHF 1'850'000.- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché. Ce montant pourrait être financé en partie par la trésorerie courante, selon l'état des liquidités lors de la fin des travaux ;**
- ↳ **d'amortir la somme de CHF 170'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds de renouvellement bâtiments » n° 9281.35 ;**
- ↳ **d'amortir le solde de l'investissement de CHF 1'850'621.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 61'690.- par an, la première fois lors de l'exercice 2026**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

## **9. Rapport des délégués aux diverses Associations**

La parole est donnée à M. Lionel Jotterand afin qu'il présente le rapport du Triage forestier.

Madame la Présidente le remercie pour son rapport.



Madame la Présidente rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

#### **10. Nomination des membres de l'AISTBV**

La parole est donnée à la Municipalité pour donner des explications sur l'AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise). Mme Nathalie Jaton, Municipale, explique qu'une demande d'adhésion à l'AISTBV a été effectuée car les délais sont toujours plus longs pour les permis de construire, les questions techniques ainsi que les démarches administratives plus compliquées. Il s'agit d'un service intercommunal qui offre des prestations complètes en matière de police des constructions et services industriels, en traitant directement avec les architectes et le Canton. Afin de pouvoir accueillir Montanaire, l'AISTBV a engagé deux personnes supplémentaires et loue un bureau dans le bâtiment administratif de Thierrens.

Madame la Présidente rappelle que par son mail du 15 novembre dernier, le bureau a invité les membres du Conseil intéressés à devenir membre délégué de cette association à se manifester (4 membres et 1 suppléant). Les conseillers suivants ont manifesté leur intérêt :

- M. Yannick Dizerens
- Mme Corinne Favre
- M. Olivier Freymond
- M. Louis Jaton
- M. Bertrand Pollien

Madame la Présidente rappelle que selon le règlement du Conseil, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement par acclamation. Elle demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour cette association. Personne n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose les noms ci-dessus et Madame la Présidente procède à la nomination des délégués à l'AISTBV, soit :

- Nomination des délégués à l'AISTBV jusqu'à la fin de la législature, soit du 01.01.2024 au 30.06.2026  
Par acclamation, sont élus, Mme Corinne Favre & MM. Yannick Dizerens, Olivier Freymond, Louis Jaton et Bertrand Pollien

Les délégués devront décider entre eux lequel sera suppléant. Le secrétariat enverra les informations administratives par mail aux membres.

#### **11. Communications de la Municipalité**

*Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :*

##### Routes :

Au printemps, les places de parc devant le battoir de Chapelle ont été goudronnées à l'occasion d'Union 23. La traversée en forêt de la Pré de Place entre Corrençon et les Rutannes a été goudronnée sur environ 600 mètres, avec la remise en état des banquettes.

En début d'année a eu lieu la remise des travaux routiers à Thierrens et le préavis 09/2020 est bouclé sans dépassement du budget initial. La demande de subventionnement au Canton a été effectuée dernièrement. A Peyres-Possens, en face de la SPTEP, les canalisations ont été remplacées et une réfection du goudron effectuée.

A Chanéaz, une étude de la réfection de la chaussée, de la création de trottoirs et d'un nouvel arrêt de bus a été faite, faisant l'objet du préavis 10/2023.

Comme chaque année, une entreprise a été mandatée pour le traitement des fissures (environ 13.5 km) et du gravillonnage (2'200 m<sup>2</sup>) des portions de routes endommagées.

Afin de répondre aux nombreuses demandes pour le passage à 30 km/h, voire de créer des zones de rencontre à 20 km/h dans les villages, une étude de faisabilité sera effectuée afin de déterminer quels seraient les portions ou les tronçons de route éligibles à un abaissement de la vitesse. Toutefois, cela ne veut pas dire que les trottoirs et les passages piétons soient ou doivent être supprimés.



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

Déneigement :

Le samedi 2 décembre a eu lieu la première grosse crachée de neige de la saison. Malgré quelques problèmes, les routes ont pu être déneigées.

Le nouveau silo à sel installé à côté du local de la voirie à Thierrens donne toujours entière satisfaction aux employés communaux. Environ 20 tonnes de sel sont annuellement répandues sur les routes de Montanaire. Les employés communaux sont chargés de déneiger les villages de St-Cierges et de Thierrens à l'aide de deux tracteurs, trois petits tracteurs et un véhicule de salage. Le reste de la commune est déneigé par huit privés. Depuis cette année, le déneigement des villages de Chapelle et Peyres-Possens est effectué par les frères Meyer, en remplacement de M. Gérald Guex que nous remercions pour son excellent travail durant ces nombreuses années.

Déchetteries :

Dans l'ensemble, les villageois ont bien suivi les recommandations de tri. Le tonnage des déchets est stable et la taxe poubelle par personne reste à CHF 75.- pour 2024.

Des solutions sont cherchées afin de garder quelques containers en dehors de la déchetterie de Thierrens et de les mettre hors de portée des oiseaux.

Pompiers :

M. Fabrice Duperrex à Denezzy a été nommé coordinateur DPS au sein du SDIS Haute-Broye. Pour l'année 2023, il y a eu 19 interventions du SDIS de la caserne de Montanaire dont 10 pour la journée du 14 novembre. Le SDIS Haute-Broye compte actuellement 213 sapeurs, dont 60 sont incorporés dans un DPS aux casernes de Moudon, Lucens et Thierrens. Selon le budget 2023, le coût à l'habitant (CHF 33.55) devrait rester stable en comparaison à 2022 (CHF 34.-). D'ici la fin de l'année, les locaux de St-Cierges, Denezzy, Correvon et Martherenges ne seront plus loués par le SDIS.

*Informations communiquées par Mme Nathalie Jaton, Municipale :*

Police des constructions :

Cette année est restée stable par rapport à 2022 avec 28 demandes de mise à l'enquête, 20 demandes d'autorisation municipale, 30 permis de construire et 25 permis d'habiter délivrés.

Bâtiments :

Au printemps prochain, les travaux prévus sur l'enveloppe du bâtiment administratif pourront débuter car le recours pendant à la CDAP a été levé.

2023 a été une année difficile avec le gérant de l'auberge communale de St-Cierges mais les travaux pourront débuter plus vite que prévu.

Les psychologues scolaires ayant déménagé dans l'ancien appartement du collège de Thierrens, leurs bureaux vacants situés dans le centre médical cherchent preneur.

Plan énergie et climat :

La Municipalité a décidé de faire un plan énergie et climat communal (PECC) sur la base du modèle prévu par le Canton de Vaud. Ce PECC est un document de planification qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité. Il est subventionné à 50% par le Canton mais au maximum CHF 12'500.-. Sa réalisation passe à travers 4 phases se déroulant sur 4 ans : l'état des lieux, la définition d'une vision et des objectifs, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en œuvre. Un bureau mandataire accompagnera la Municipalité dans ces démarches. La population sera sollicitée par un sondage et éventuellement un atelier participatif.

*Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale :*

Affaires sociales :

En 2023, il y a eu 5 nonagénaires et une centenaire. Suite au plan canicule, 6 personnes âgées de 75 ans et plus ont fait la demande et ont été appelées entre le 17 et le 21 août.

Santé :

En septembre 2021, 10 défibrillateurs (AED) ont été installés dans la Commune et des ateliers de sensibilisation à la réanimation ainsi que des formations certifiantes BLS AED Complet SRC de 3h avaient été





**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

proposés à la population. Ces formations ayant une validité de 2 ans, les cours ont été proposés à nouveau cette année et sont ouverts aux nouveaux participants et à ceux qui souhaitent renouveler leur certificat First Responders. Six cours ont été programmés en décembre et en janvier dont un destiné aux employés de la voirie. Tous les cours sont complets.

A l'initiative de la commune de Jorat-Menthue et en collaboration avec les communes de Poliez-Pittet et Hermenches, une pièce de théâtre de prévention contre le suicide des jeunes a été mise en place à Chapelle. Celle-ci est subventionnée par la Direction générale de la santé (DGS) du Canton de Vaud. Le suicide est la première cause de mortalité en Suisse chez les jeunes âgés de 16 à 29 ans mais reste un sujet tabou et il est difficile d'attirer des spectateurs à ce genre de soirée. Les membres de la troupe étaient très contents du succès de la soirée avec environ 50 entrées dont un quart de jeunes entre 18 et 25 ans.

Le bus santé d'Unisanté sillonne le Canton de Vaud depuis plus de 30 ans pour proposer des bilans de santé à la population dans le but de dépister des maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité en Suisse et dans le monde. Une quarantaine de rendez-vous a été proposée pour un montant de CHF 40.- et a trouvé preneur. Le bus reviendra certainement l'année prochaine.

Enfance :

En 2023, 31 communes sont membres de l'EFAJE, ce qui représente environ 45'000 habitants. Les 90 accueillantes en milieu familial et les 8 structures préscolaires proposent 400 places d'accueil et 1209 places pour les 19 structures parascolaires, ce qui représente environ 2'300 enfants accueillis par semaine. Sur Montanaire, environ 150 enfants sont accueillis, chiffre stable depuis 2018 mais qui pourrait augmenter avec l'ouverture de la nouvelle UAPE à Thierrens de 72 places. L'EFAJE fonctionne sur le principe du consommateur-payeur et non sur un chiffre à l'habitant.

Suite au décès en avril du directeur des finances, M. Robert Egger, un nouveau directeur a été nommé au 1<sup>er</sup> décembre : M. Cédric Rigoli.

Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> août avec l'entreprise Orllati qui désire proposer des places d'accueil à ses employés, mais qui ne souhaite pas être membre de l'EFAJE. Une nouvelle garderie sera construite à Echallens qui sera mise à disposition avec un loyer modéré. Les employés d'Orllati auront les mêmes conditions que les habitants de la zone de l'EFAJE.

Police :

Une commission de salubrité a dû être mise en place au printemps suite à la demande de locataires pour aller constater des moisissures dans un appartement. La commission est composée de M. Daniel Kalina, médecin et membre du Conseil, M. Olivier Berney, architecte, et Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale. Suite à la visite, un rapport a été envoyé aux locataires et au propriétaire.

Protection Civile :

Lors d'une visite du point de rencontre d'urgence (PRU) de Correvon avec la PC, le matériel à utiliser en cas d'urgence (radio polycom, fiches techniques) a été distribué. Le concept pour la distribution d'iode en cas d'alerte nucléaire a été présenté et les comprimés seront distribués par les communes à la grande salle de Thierrens.

Cimetières :

Actuellement, la majorité des personnes décédées se fait incinérer et les cendres vont dans les familles ou sont déposées dans un colombarium de la Commune. Sur Montanaire, trois villages n'en possédaient pas et celui de Correvon était presque plein. Quatre colombariums ont donc été construits à Correvon, Denezzy, Martherenges et Neyruz pour un total de CHF 45'000.-. Pour la marbrerie Thürler, il était plus simple et plus économique de construire les quatre colombariums en même temps. La facture sera toutefois payable sur deux années comptables.

*Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :*

Voirie :

Le nouveau tracteur acheté en 2023 semble donner satisfaction. Manuel et Damien ayant terminé avec succès leur apprentissage, un nouvel apprenti, Maxime, a été engagé. Afin de compléter l'équipe, trois nouveaux employés ont été engagés : Tracy, Benjamin et Damien.



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

Grande salle de Thierrens :

Le raccordement au chauffage à distance a été fait, comme prévu, juste avant le début de la revue du FCT. Les travaux de chauffage et surtout de ventilation seront finalisés au printemps en même temps que les travaux d'isolation et de mise en conformité qui débiteront juste après les soirées du Chœur mixte de Thierrens, soit à la mi-février. Pour rappel, la fin du chantier est planifiée pour fin mai.

Elagage et éparage.

Ces travaux étaient assurés par MM. Jean-Maurice Golay et Gérald Guex. Suite à la décision de M. Gérald Guex d'arrêter cette activité, les frères Meyer ont repris la tâche.

Ruisseaux :

Les travaux d'enrochement du ruisseau du Moulin (vers la Scie à Thierrens) ont été effectués cet été et tout paraissait parfait mais avec les intempéries du 14 novembre, la berge s'est écroulée en amont et trois blocs de pierre ont été descellés. Suite à l'analyse sur place du voyer des eaux, de nouveaux travaux doivent être entrepris pour consolider le tout.

Piscine de Moudon :

À partir de 2024, Montanaire fera partie des communes qui participeront au fonctionnement de la piscine de Moudon. L'ancien comité étant démissionnaire, un nouveau comité a été élu et est constitué de trois membres de la Municipalité de Moudon, de deux membres indépendants et de deux membres représentant les communes. Les deux membres élus représentant les communes sont MM. Marc Bourlard et Patrick Gavillet.

*Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :*

Extension du site scolaire de Thierrens :

Les travaux sont terminés et les quelques retouches restantes seront effectuées pendant les vacances scolaires. Les aménagements extérieurs (tapis finaux de la cour de récréation, de la route et de l'arrêt de bus) seront terminés durant l'été prochain. L'UAPE est déjà bien fréquentée et l'horaire continu se met gentiment en place. Le chauffage à distance a été mis en service pendant les vacances d'automne et les trois bâtiments scolaires ainsi que la grande salle communale sont en service. Après quelques problèmes de réglages, l'ensemble des bâtiments est bien chauffé et le cabinet médical sera raccordé au printemps.

PACom :

Les documents et les plans sont en signature à l'administration et seront déposés à la DGTL en fin de semaine.

Commission mobilité et territoire de la Région du Gros-de-Vaud :

Les résultats du sondage sur la mobilité qui a été effectué par la Région sont consultables sur le site internet communal.

Commission agricole :

Dans le cadre du plan directeur régional agricole (Pdra), la Région du Gros-de-Vaud s'est approchée des communes du District propriétaires de pâturage de plaine pour sonder leur intérêt à se joindre au projet. La Municipalité avait toujours le projet de réaménager une buvette à l'alpage de Denezzy, qui existait par le passé sans être légalisée ou lors du comptoir. La première démarche a été de déposer une demande préalable auprès de la DGTL pour savoir si elle entrait en matière pour ce genre d'aménagement, étant en zone agricole. La DGTL a préavisé favorablement, ce qui a permis de réaliser un avant-projet ainsi qu'un chiffrage auprès d'un architecte pour être inclus dans ce Pdra, Denezzy étant le seul alpage qui a été retenu. L'ensemble du Pdra a été déposé auprès de l'Office fédéral de l'agriculture et du Service cantonal de l'agriculture pour analyse. Dans le courant du mois de novembre, la Municipalité a reçu la première détermination de ces deux services qui soutiennent le projet et allouent une subvention importante à fond perdu. Tous ces projets doivent être portés par des agriculteurs ou des organisations et c'est pour cette raison que la société d'estivage de Denezzy est représentée par son Président, M. Thierry Gallandat. Un préavis sera présenté dans le courant de 2024.



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

*Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :*

Site scolaire de Thierrens :

Le chantier a été mis en place autour du collège avec beaucoup de choses à arranger entre les parkings, le futur projet CarPostal et la défense incendie qui sera assurée autour des bâtiments d'une manière correcte pour ces prochaines années.

AISTBV :

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'AISTBV reprendra les mandats de la Commune concernant le SIT (Système d'information sur le territoire) communal.

Eaux :

La réfection du collecteur de la route de Martherenges n'est pas encore terminée à cause de la météo et du terrain qui bouge beaucoup. Les tuyaux sont déjà posés et la suite des travaux reprendra au printemps. Néanmoins, la route pour Moudon sera ouverte pendant l'hiver.

L'AIDEV est restée en attente depuis plusieurs années mais le projet redémarrera le 17 janvier prochain avec une rencontre de tous les bureaux d'étude.

Eclairage public :

La mise en place de la LED est terminée à Denezzy, Thierrens, St-Cierges et Peyres-Possens, avec un réglage à 80% jusqu'à 23h, 20% de 23h à 5h et 100% dès 5h. Une demande d'offre a été validée pour la LED et le réglage automatique à Correvon et à Martherenges et les travaux seront effectués en 2024.

*Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :*

Finances :

La gestion des finances communales occupe une partie du temps avec des pics d'activité avec l'élaboration du budget et le bouclage des comptes. Le financement des préavis et le jonglage régulier et permanent avec les liquidités en fonction des rentrées d'impôt, des diverses subventions et la réception des factures en relation aux divers travaux sur le territoire communal sont des tâches toujours très captivantes. Pour rappel, en 2013 le budget de charges et revenus était aux alentours de 10,5 millions et à ce jour, il se situe à 13,7 millions, ce qui représente une augmentation de 24% (CHF 300'000.- par année).

Ressources humaines :

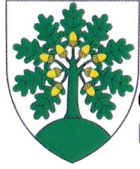
La gestion des RH devient de plus en plus pointue et ardue mais c'est une chance d'avoir une équipe au complet depuis quelques mois.

AISTBV :

L'acceptation par le budget de l'adhésion de la Commune à l'AISTBV va donner un coup de boost, de professionnalisme et une amélioration des compétences dans beaucoup de services (construction, aménagement du territoire, routes et services industriels) avec une réactivité encore améliorée avec la présence de deux employés de cette association dans un bureau du bâtiment communal.

## **12. Divers**

Mme Anne Leresche tient à remercier la Municipalité pour tout le travail effectué et pour la possibilité de recevoir des nouvelles par WhatsApp. Elle se demande comment les informations publiées sont choisies et s'étonne de ne pas en avoir eues sur les cours de défibrillateur. Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, répond que les cours de défibrillateur ont été annoncés dans une précédente édition du journal de Montanaire ainsi que sur le site Internet de la Commune et qu'il n'y avait pas encore le WhatsApp à ce moment-là. Les places sont rapidement prises mais il y a la possibilité de se mettre en liste d'attente. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, rajoute que cette idée a été proposée par le médiamaticien de la Commune et reconnaît que le tri des informations manque un peu d'organisation. Normalement les publications doivent être validées par la Municipalité mais en raison des délais parfois courts ce n'est pas toujours le cas. La Municipalité prend note et tâchera d'y remédier afin d'étoffer ces publications WhatsApp.



**Commune de Montanaire**  
**BUREAU DU CONSEIL**

M. Flavian Stoll a constaté que le Conseil du 18 juin est planifié à nouveau le même soir que l'assemblée de l'ASIRE et se demande s'il est possible de se coordonner avec les associations.

M. Flavian Stoll remarque qu'en 2021 il avait déjà fait une interpellation par rapport à la qualité de l'eau notamment à St-Cierges, fin 2022 une information a été transmise par rapport au contrôle de la qualité des eaux et dans le budget il constate qu'un certain montant y est alloué, or ce soir à nouveau l'eau de St-Cierges était brune à la suite des fortes précipitations de ces derniers jours. Il se demande quels sont les contrôles effectués. M. Michel Rosset, Municipal, répond que c'est souvent le cas à St-Cierges lorsqu'il y a de fortes précipitations et espère que l'AIDDEV résoudra ce problème. Ce soir à nouveau, une source s'est mise en pression ce qui a provoqué un peu de turbidité de l'eau mais les conduites ont rapidement été vidangées et un traitement de l'eau effectué pour éviter tout risque de pollution. La situation est sous surveillance permanente par l'employé communal en charge des eaux et les analyses de la qualité de l'eau sont bonnes malgré une légère turbidité lors de grosses précipitations.

Mme Anne Leresche informe qu'à la suite des intempéries du 14 novembre dernier, il y a eu des inondations à la Combe. Elle a remarqué qu'un regard sur le replat au-dessus est bouché et forme un lac. Elle demande qui est chargé de contrôler que les regards soient débouchés. M. Michel Rosset, Municipal, explique que ce secteur est bien connu des interventions de pompiers et entouré de chemins agricoles que ces derniers sont censés garder propres. Le terrain forme une cuvette avec un collecteur un peu trop petit mais qui permet toutefois d'écouler gentiment l'eau. Tous les regards sont débouchés une fois par année par la voirie et un regard particulier sera apporté à celui-ci.

M. Valentin Pidoux demande si les entreprises mandatées pour le gravillonnage des routes sont au courant des normes de sécurité car il y a eu un nouvel accident à Denezzy. M. Pascal Arbenz, Municipal, répond qu'il s'agit d'un motard qui a chuté, qu'il va bien, et que le cas a été transmis au service juridique. Selon M. Valentin Pidoux, les panneaux ne sont ni aux normes ni à la bonne distance et il demande quelle est la part de responsabilité de la Commune. M. Pascal Arbenz, Municipal, répond que la Commune n'est pas responsable et que la responsabilité incombe à l'entreprise mandatée. Il ajoute que selon les retours obtenus, ce n'est pas les mêmes normes de sécurité sur les chantiers éphémères que lorsqu'il s'agit d'une réfection plus lourde. M. Samuel Aubert ajoute qu'à chaque fois qu'il y a du gravillonnage des accidents sont à déplorer et cette année, il n'a pas vu de panneaux. Il se demande si le gravillonnage des routes est la meilleure solution. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que cela prolonge de 10 à 15 ans le réseau routier à des coûts beaucoup plus bas qu'une rénovation. M. Pascal Crisinel remarque qu'à certains endroits, il y a de gros taquets de gravillon alors qu'il n'y en a pas besoin et inversement et remet également en cause la qualité du travail. M. Pascal Arbenz, Municipal, répond qu'avec l'offre reçue, un plan des routes à traiter est fourni et qu'il n'est pas possible de tout traiter en même temps.

Madame la Présidente remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et leur attention. Au nom du bureau du Conseil, elle souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année. Elle invite chacun à partager un moment de convivialité à l'occasion de cette dernière séance de l'année.

Madame la Présidente clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 20h53. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **lundi 25 mars 2024 à 19h00** à Thierrens.

Thierrens, le 16 janvier 2024

Pour le Conseil communal

La Présidente

Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire

Marjorie Franzini